

L'essentiel à savoir

A s s u r a n c e A u t o

Pour vous protéger, vous et votre véhicule*

- 3 formules adaptées à votre profil et à votre véhicule
- 5 options pour renforcer vos garanties
- 1 assistance 24h/24, même en cas de panne

*Dans les limites et conditions prévues aux Conditions Générales de votre contrat d'Assurance Auto.

LA BANQUE



POSTALE

ASSURANCES IARD

Tout ce que vous devez savoir avant de souscrire une Assurance Auto

Conditions pour vous assurer

- Vous ou votre conjoint êtes titulaire de la carte grise de la voiture à assurer ou locataire auprès d'un organisme de crédit.
- Vous utilisez votre voiture à titre privé ou pour vos déplacements professionnels occasionnels.
- Vous n'avez pas été résilié par un assureur précédent au cours des 5 dernières années.
- Vous n'avez pas fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation de permis de conduire suite à une infraction ou un accident au cours des 5 dernières années.
- Vous pouvez justifier d'un coefficient de réduction majoration (bonus / malus) inférieur ou égal à 1.

À savoir avant de souscrire

■ Les franchises

En cas de sinistre, la prise en charge de vos dommages est déterminée en fonction de votre responsabilité. Chaque garantie dommages peut comporter une **| franchise |** qui sera partiellement ou totalement déduite de votre indemnisation.

Son montant est indiqué dans votre contrat ; il est fonction des caractéristiques de votre véhicule.

Bon à savoir : une **| franchise |** complémentaire est applicable lorsque le conducteur, au moment du sinistre, n'a pas été désigné sur le contrat ou n'a pas été déclaré par l'assuré.

■ Les pièces justificatives

- La photocopie recto-verso du permis de conduire de tous les conducteurs désignés au contrat.
- Le(s) relevé(s) d'informations du(des) véhicule(s) du conducteur principal datant de moins de 3 mois, retraçant les 3 dernières années d'assurance auprès de son(ses) ancien(s) assureur(s).
- La photocopie de la carte grise définitive du véhicule assuré.

■ Le paiement

Vous pouvez choisir de payer votre prime d'assurance mensuellement ou annuellement. En choisissant le paiement annuel, vous bénéficiez d'une réduction tarifaire.

■ À savoir pour mieux comprendre

| Franchise |

Somme laissée à la charge de l'assuré lorsque le risque se réalise. Elle est déduite du montant de l'indemnité ou elle vous est réclamée si nous avons indemnisé un tiers.

| Valeur de remplacement |

Prix auquel le véhicule assuré peut être vendu sur le marché local de l'occasion. Cette valeur est fixée en fonction des prix de vente d'occasion des véhicules d'ancienneté, de caractéristiques et d'usure comparables.

| Valeur d'achat |

Prix payé pour l'achat du véhicule, attesté par l'original de la facture d'achat nominative et acquittée délivrée lors de l'achat et spécifiant la date, la valeur payée et les éventuelles réductions commerciales.

L'Assurance Auto avec La Banque Postale Assurances IARD

L'essentiel pour protéger votre véhicule, votre famille et vous

■ Formule Tiers - Pour ceux qui souhaitent s'assurer au minimum

Cette formule vous couvre pour les dommages causés aux autres (passagers, piétons, conducteurs et passagers d'autres véhicules) et vous protège en tant que conducteur en cas de dommages corporels.

PROTECTION Vous bénéficiez de la protection corporelle du conducteur dès la formule Tiers.

■ Formule Tiers + Dommages - Pour ceux qui recherchent une protection pour les dommages les plus courants

Cette formule intermédiaire étend les garanties de la formule Tiers aux dommages causés au véhicule.

CONFORT Vous bénéficiez d'un véhicule de remplacement en cas d'immobilisation ou de vol de votre véhicule.

■ Formule Tous risques - Pour ceux qui veulent rouler l'esprit plus tranquille

C'est la formule la plus étendue. En plus des garanties de la formule Tiers + Dommages, vous êtes couvert pour les dommages subis par votre véhicule, même en cas d'accident responsable.

SÉCURITÉ En cas de destruction totale de votre véhicule avant son 1^{er} anniversaire, vous êtes indemnisé à sa valeur d'achat.

■ Un avantage tarifaire pour les conducteurs roulant moins de 5 000 km/an

■ A savoir avant de choisir votre formule

En cas d'accident (pour les dommages matériels)	Formule Tiers et Formule Tiers + Dommages	Formule Tous risques
Non responsable	Indemnisation de 100 % du montant des réparations	
Responsable à 50 %	Indemnisation de 50 % du montant des réparations*	Indemnisation de 100 % du montant des réparations* moins la moitié de la franchise
Responsable à 100 %	Aucune indemnisation	Indemnisation de 100 % du montant des réparations* moins la franchise

* Dans la limite de la valeur de remplacement.

■ 5 options pour renforcer vos garanties en fonction de vos besoins complémentaires

L'essentiel des services « En cas de coups durs »

■ L'assistance sur simple appel 7j/7, 24h/24










- Pas d'avance de frais pour vos réparations, quel que soit le garage choisi.
- Prise en charge de votre véhicule accidenté à domicile et restitution de votre véhicule réparé en fonction de vos disponibilités, lorsqu'il est pris en charge dans le réseau de garages agréés.
- **Garantie à vie des réparations** de votre véhicule suite à un sinistre, lorsqu'elles sont effectuées dans le réseau de garages agréés.



LA PRISE EN CHARGE D'UNE MENSUALITÉ DE PRÊT

La prise en charge d'une mensualité de votre prêt Auto financé par La Banque Postale Financement quand votre véhicule est volé, détruit ou irréparable*.

*Sous réserve d'une souscription simultanée du prêt Auto et de l'Assurance Auto.

	VOS GARANTIES	TIERS	TIERS + DOMMAGES	TOUS RISQUES
Les tiers	<p>Les dommages causés par votre véhicule à autrui (Responsabilité civile)</p> <p>Nous couvrons tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui par votre véhicule lors d'un accident, incendie ou explosion lorsque la responsabilité de votre véhicule est engagée. C'est l'assurance auto minimum obligatoire. Ainsi, le tiers à qui vous avez causé un dommage sera indemnisé.</p> <p>Bon à savoir : la garantie Responsabilité civile ne couvre pas vos blessures en tant que conducteur (couvertes par la garantie Protection corporelle du conducteur), les dommages subis par votre véhicule assuré ou les dommages aux biens vous appartenant en tant que conducteur.</p>	Garantie incluse	Garantie incluse	Garantie incluse
	<p>La sauvegarde de vos droits</p> <p>Dans le cas d'un accident dans lequel votre véhicule est impliqué, nous prenons en charge la défense de vos intérêts devant les juridictions compétentes et exerçons un recours si vous êtes victime d'un dommage causé par un tiers.</p>	Garantie incluse	Garantie incluse	Garantie incluse
	<p>La protection corporelle du conducteur</p> <p>Nous vous indemnisons des conséquences de blessures que vous ou tout autre conducteur désigné au contrat peut subir.</p> <p>Bon à savoir : cette garantie s'applique si votre taux d'invalidité permanente, résultant directement de l'accident, est supérieur à 10 % après sa consolidation.</p>	Garantie incluse  de La Banque Postale Assurances IARD Couverture jusqu'à 500 000 € <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour augmenter cette couverture reportez-vous à l'option N°1. 	Garantie incluse  de La Banque Postale Assurances IARD Couverture jusqu'à 500 000 € <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour augmenter cette couverture reportez-vous à l'option N°1. 	Garantie incluse  de La Banque Postale Assurances IARD Couverture jusqu'à 500 000 € <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour augmenter cette couverture reportez-vous à l'option N°1.
Vous	<p>L'assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure à l'occasion d'un déplacement avec votre véhicule</p> <p>Nous assurons notamment votre rapatriement, organisons la visite d'un proche ou fournissons un chauffeur de remplacement.</p>	Garantie incluse	Garantie incluse	Garantie incluse
	<p>Le bris de glace</p> <p>Nous prenons en charge le remplacement ou la réparation des parties vitrées de votre véhicule.</p> <p>Bon à savoir : les clignotants ou feux arrières, ainsi que les miroirs des rétroviseurs ne sont pris en charge qu'en formule Tous risques (au titre de la garantie « Dommages tous accidents »).</p> <p>Le vol et la tentative de vol</p> <p>Nous vous indemnisons suite à la disparition de votre véhicule ou suite à sa détérioration, liées à un vol ou une tentative de vol.</p> <p>Bon à savoir : cette garantie n'est pas acquise si vous avez laissé vos clés à l'intérieur du véhicule situé hors d'un box ou d'un garage verrouillé. En revanche, elle s'applique en cas de vol par agression. Le vol des roues et des pneus est pris en charge jusqu'à 1 500 € (avec une vétusté de 5 % par mois pour les pneus). Le vol du contenu de votre véhicule (accessoires non constructeurs ou effets personnels) est également pris en charge jusqu'à 1 500 €.</p> <p>L'incendie et l'explosion</p> <p>Nous vous indemnisons pour les dommages causés à votre véhicule en cas de combustion avec flamme, de chute de la foudre, d'explosion ou de combustion spontanée.</p> <p>Les événements climatiques</p> <p>Nous vous indemnisons pour les dommages matériels causés à votre véhicule, notamment en cas de tempête, d'averse de grêle, de chute de neige, d'inondation.</p> <p>Les catastrophes naturelles, technologiques</p> <p>Nous vous indemnisons pour les dommages matériels causés à votre véhicule en cas d'événements soudains et exceptionnels d'origine naturelle (raz-de-marée, ouragan...) ou technologique (explosion d'une centrale nucléaire...).</p> <p>Bon à savoir : pour que nous puissions vous indemniser au titre de cette garantie, il faut qu'un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle ou technologique.</p> <p>Les attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires</p>	<p>Quelle que soit la formule : si votre véhicule subit un dommage à l'occasion d'un accident dans lequel vous n'êtes pas responsable et avec un tiers, c'est-à-dire une autre personne, qui est identifié.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Si votre véhicule est entièrement détruit : nous vous indemnisons jusqu'à la valeur de remplacement de votre véhicule avec un minimum de 1 500 €.  de La Banque Postale Assurances IARD ■ Si votre véhicule est partiellement endommagé : nous vous indemnisons jusqu'à la valeur de remplacement des pièces détériorées ou du coût des réparations.  de La Banque Postale Assurances IARD 	<p>Aucun dommage subi par votre véhicule n'est assuré.</p> <p>Les dommages subis par votre véhicule sont assurés s'ils sont causés par un des événements garantis ci-contre. Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Si votre véhicule est entièrement détruit : ↳ Nous vous indemnisons jusqu'à la valeur de remplacement de votre véhicule. ■ Si votre véhicule est partiellement endommagé : ↳ Nous vous indemnisons jusqu'à la valeur de remplacement des pièces détériorées ou du coût des réparations. 	<p>TOUS les dommages subis par votre véhicule sont assurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1^{er} cas • Votre véhicule est entièrement détruit : ↳ Nous vous indemnisons jusqu'à la valeur d'achat de votre véhicule si celui-ci a moins de 12 mois et jusqu'à la valeur de remplacement si celui-ci a plus de 12 mois.  de La Banque Postale Assurances IARD ■ Reportez-vous à l'option N°5 pour étendre la garantie en valeur d'achat de 12 mois à 5 ans. ■ 2^{ème} cas • Votre véhicule est partiellement endommagé : ↳ Nous vous indemnisons jusqu'à la valeur de remplacement des pièces détériorées ou du coût des réparations.
		<p>Les dommages suite à un accident (« Dommages tous accidents »)</p> <p>C'est la garantie la plus complète. Nous vous indemnisons pour les dégâts causés directement à votre véhicule que vous soyez ou non responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choc quelle que soit son origine et que le tiers soit identifié ou non, comme par exemple : rayures sur votre voiture, aile enfoncée... • Tonneaux avec ou sans collision préalable • Acte de vandalisme, sous réserve d'une plainte déposée auprès de la police ou de la gendarmerie • Chute de pierres, d'objets ou de substances sur votre véhicule en stationnement ou en circulation. <p>L'assistance au véhicule assuré en cas de panne, d'accident, d'incendie, de vol ou tentative de vol, d'acte de vandalisme</p> <p>Nous assurons le dépannage, le remorquage et l'hébergement temporaire de votre véhicule, sa récupération et son rapatriement de l'étranger. Nous vous rapatrions ou vous permettons d'assurer la poursuite de votre voyage.</p> <p>Bon à savoir : nous vous dépannons également en cas de perte de vos clés ou en cas d'erreur de carburant.  de La Banque Postale Assurances IARD</p>	Garantie non incluse	Garantie non incluse
5 options	<p>N°1 La protection corporelle renforcée du conducteur jusqu'à 1 000 000 €</p> <p>Nous doublons le plafond de la garantie Protection corporelle du conducteur désigné au contrat.</p>	Disponible en option	Disponible en option	Disponible en option
	<p>N°2 La possibilité de rachat de la franchise pour l'assistance en cas de panne</p> <p>En cas de panne, vous êtes dépanné même en bas de chez vous.</p>	Option non disponible	Disponible en option	Option incluse  de La Banque Postale Assurances IARD
	<p>N°3 Le contenu de votre véhicule et les blessures aux animaux domestiques transportés</p>	Option non disponible	Option non disponible	Disponible en option : nous assurons, en cas d'accident ou d'incendie, le contenu de votre véhicule (effets personnels, valises...) ou les blessures aux animaux domestiques que vous transportiez.
	<p>N°4 Les pannes mécaniques, électriques et électroniques du moteur</p> <p>Bon à savoir : valable pour les véhicules de moins de 8 ans et d'un kilométrage inférieur à 160 000 km à la souscription.</p>	Option non disponible	Option non disponible	Disponible en option : nous prenons en charge les réparations tant que le véhicule n'a pas atteint 180 000 km.
	<p>N°5 L'extension de la valeur d'achat du véhicule assuré  de La Banque Postale Assurances IARD</p> <p>Bon à savoir : cette option peut être souscrite dans un délai de 2 ans maximum après l'achat du véhicule.</p>	Option non disponible	Option non disponible	Disponible en option : nous vous indemnisons jusqu'à la valeur d'achat de votre véhicule, si ce dernier a moins de 5 ans d'âge, dans le cas d'un accident de la circulation ou d'une collision entraînant la destruction totale du véhicule.

La simplicité en plus

Quelques minutes suffisent pour réaliser un devis et souscrire :

- sur Internet à partir du site labanquepostale.fr*,
- par téléphone au 3639**,
- en bureau de poste.

Connectez-vous sur
labanquepostale.fr*

Appelez le
3639**

Rendez-vous dans
votre bureau
de poste habituel

Nos chargés de clientèle restent à votre disposition pour vous accompagner.

La Banque Postale Assurances IARD et vos droits

À la souscription

Le droit de renonciation

Si le contrat a été intégralement souscrit dans le cadre d'une vente à distance, vous bénéficiez d'un droit de renonciation dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Pour exercer cette faculté, vous devez nous en faire la demande écrite par lettre recommandée AR à l'adresse suivante : La Banque Postale Assurances IARD, TSA 11602, 35516 Cesson - Sévigné CEDEX.

Pendant la vie
de votre contrat

La réclamation

Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante à vos questions par nos conseillers de clientèle, vous pouvez adresser vos réclamations au : Service Consommateurs La Banque Postale Assurances IARD, TSA 11602, 35516 Cesson - Sévigné CEDEX. De plus, si une incompréhension ou un désaccord persiste, vous pouvez demander l'avis du médiateur de la FFSA, intervenant extérieur et agissant en toute indépendance, dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande à l'adresse suivante : FFSA, Fédération Française des Sociétés d'Assurances, 26 boulevard Haussmann, 75311 Paris CEDEX 09.

À l'échéance

La résiliation

En application des dispositions de la Loi Chatel, vous pouvez mettre fin à votre contrat d'assurance, sans motifs, à condition de le faire au terme du contrat et en respectant un préavis. Chaque année, vous pouvez donc résilier votre contrat en en faisant la demande au moins 1 mois avant la date d'échéance. Vous disposez également d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi (cachet de La Poste faisant foi) de l'avis d'échéance annuel pour dénoncer la reconduction du contrat.

Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir votre demande de résiliation par courrier postal envoyé en recommandé AR à l'adresse suivante : La Banque Postale Assurances IARD, TSA 11602, 35516 Cesson - Sévigné CEDEX.

Document non contractuel. Reportez vous aux Conditions Particulières et aux Conditions Générales de votre contrat pour connaître les limites et conditions des garanties.

* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès.

** 0,15 € TTC/minute, hors surcoût éventuel selon l'opérateur.

La Banque Postale – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 € – Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 424 – Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris 421 100 645 – Code APE 6419 Z

La Banque Postale Assurances IARD – Entreprise régie par le code des assurances – Société Anonyme au capital de 2 640 000 € – Siège social et adresse postale : 34 rue de la Fédération – 75015 Paris – RCS Paris 493 253 652

Mutuaide Assistance – Entreprise régie par le code des assurances – Société Anonyme au capital de 9 590 040 € – Siège social : 8-14 avenue des Frères Lumière – 94368 Bry-sur-Marne Cedex – RCS Créteil 383 974 086



ASSURANCES IARD